

6.014 **Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France. Communication du rapport d'activités pour l'année 2012.**

M. DUKAN : Monsieur le Maire, il s'agit du rapport d'activité 2012 du SIGEIF. C'est le dont acte habituel, sans aucun élément vraiment marquant pour la commune de Créteil pour l'exercice 2012.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

6.015 **Autorisation de déroger au repos hebdomadaire du dimanche sollicitée par la société Castorama.**

M. TOLEDANO : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai donc le plaisir de clôturer cette séance du conseil municipal par ce rapport qui vise une actualité particulièrement brûlante puisqu'il s'agit d'une demande d'autorisation de déroger au repos hebdomadaire du dimanche, autorisation sollicitée par la société Castorama.

Cette société a donc formulé une demande auprès de Monsieur le Préfet du Val de Marne afin d'obtenir une dérogation au repos hebdomadaire, fondée sur des critères précis qui sont détaillés dans le rapport.

Il s'agit d'une décision unilatérale de l'employeur qui a été approuvée par référendum. Le personnel volontaire bénéficiera d'une majoration de salaire de 150 % et d'un jour de repos compensateur pour le travail du dimanche. Ce sont les critères qui sont invoqués par la société Castorama.

La procédure veut que Monsieur le Préfet qui est saisi de cette demande nous sollicite pour avis. Je vous propose que vous puissiez le rendre de manière favorable et cela a été effectivement le cas en commission finances puisque c'est un avis favorable à la majorité des membres de la commission finances.

M. le Maire : M. HENO !

M. HENO : ... On n'a même plus besoin de lever la main !

(Rires ...)

J'imagine naturellement que personne ne pensait avec ce rapport se trouver dans une actualité qui a mobilisé tous les médias pendant plusieurs jours sur l'ouverture des magasins le dimanche et encore aujourd'hui pratiquement à tous les journaux.

Le patronat s'est frotté les mains d'avoir un accompagnement médiatique aussi important, n'hésitant pas à passer outre la décision de justice leur interdisant d'ouvrir le dimanche 29 septembre. Mais pourquoi s'inquiéterait-il ? Il a pendant des mois, des années ouvert en toute illégalité, comme c'est le cas de Castorama Créteil, qui nous demande aujourd'hui de légaliser cette ouverture pour éviter l'interdit.

Au dernier conseil municipal, je vous rappelais le PUCE et son périmètre qui avait été rejeté par Monsieur le Préfet malgré l'avis favorable du conseil municipal de Créteil.

J'ai le sentiment, mais je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, que nous allons délibérer régulièrement sur le sujet. Pourquoi pas au prochain conseil municipal une demande de : Mondial Moquette, Kiabi, Norauto, les 4 Murs, etc...

D'ailleurs chacun aura remarqué que depuis la semaine dernière les demandes ne cessent d'augmenter. Maintenant c'est Monoprix qui n'hésite pas à exiger aussi l'ouverture des magasins le dimanche.

Tout le monde est manipulé dans cette affaire puisque «le besoin du client», «les nouvelles habitudes de consommation», sont avancés pour justifier l'ouverture des magasins le dimanche notamment en Ile de France où le stress de la vie quotidienne ne laisserait que ce jour-là pour effectuer les achats. Et si vous n'avez pas compris, Castorama vous propose 15 € de bon d'achat par tranche de 100 € dépensés dans ses magasins les dimanches uniquement !

N'oublions pas la débauche de moyens déployés par Leroy Merlin et Castorama pour les salariés engagés dans les actions du collectif, dit « collectif du travail du dimanche » : repas payés, bus affrétés, temps payé pour aller manifester, tee-shirt, affichage dans les magasins, banderoles, etc...

Souhaitons que les syndicats, dans leurs actions, puissent bénéficier des mêmes moyens, mais j'en doute.

Et puis si vous n'avez pas compris, il existe les sondages. Au dernier conseil municipal, je vous informais que 64 % des Français étaient favorables à l'ouverture des magasins le dimanche mais 70 % d'entre eux ne veulent pas travailler le dimanche, et bien aujourd'hui 80 % des Français (grâce à toute cette bataille médiatique) sont favorables à l'ouverture des magasins le dimanche mais plus personne, ou très peu, ne parle, du pourcentage quand la question est : «seriez-vous d'accord pour travailler le dimanche ? », et pour cause car ce sont toujours 70 % qui ne veulent pas travailler le dimanche. En fait, le consommateur est d'accord mais le citoyen ne l'est pas.

Autre argument avancé pour l'ouverture le dimanche, le chiffre d'affaires serait de 15 à 20 % ce jour-là, mais ce sont exactement les mêmes montants que les autres jours de la semaine, donc rien d'exceptionnel.

La consommation n'est en aucun cas relancée par l'ouverture des commerces les dimanches. On assiste simplement à un report du chiffre d'affaires des autres jours de la semaine.

Que dire sur les exemples cités de l'étranger où l'Angleterre serait la référence. Tous les magasins sont ouverts le dimanche et bizarrement, alors qu'en règle générale c'est plutôt l'Allemagne que l'on nous met en avant, on ne parle pas du tout de l'Allemagne où dès le samedi midi tous les magasins sont fermés et ne rouvrent que le lundi matin. Pourtant, la situation économique allemande est souvent une référence avancée pour notre pays.

Que dire aussi de certains propos ? Jean-François COPPE a été très brillant : « Elles sont terribles ces images de salariés qui veulent travailler et qui ne peuvent pas. »

La candidate UMP de Paris propose de créer des zones franches dans la capitale où les salariés ne seront pas payés plus. Vous voyez où ça va.

Savez-vous qu'un plan de 1167 suppressions d'emplois serait en prévision chez Castorama ? Là, naturellement, nous n'en parlons pas du tout. Bizarre ! Et sur la fiche de demande d'emploi, une nouvelle case vient d'apparaître chez Castorama : « Etes-vous d'accord pour travailler le dimanche ? » Imaginez que vous répondiez non !

Ouvrir les commerces le dimanche, c'est également une aberration économique car cela détruit l'emploi et en particulier dans les petits commerces et l'artisanat. Un emploi précaire créé dans la grande distribution, c'est quatre emplois perdus dans les petits commerces, selon la confédération des commerçants de France.

Et si toutefois, il faut faire des propositions pour augmenter les salaires, car c'est bien la question qui est posée sur le fond, je vous propose deux axes de réflexion.

Premier exemple, d'après les comptes de la nation établis en 2010 par l'INSEE, les sociétés non financières autres que les banques et assurances ont dépensé 145 milliards d'euros en cotisations sociales et patronales contre 309 milliards d'euros en intérêts et en dividendes. En 2011, les mêmes actionnaires ont augmenté leurs chiffres de 50 % à 70 %.

Deuxième exemple, si toutefois il faut de l'argent pour satisfaire les revendications : le magazine « Challenge » nous informait qu'en juillet 2012, les 500 plus grosses fortunes avaient un patrimoine de 279 milliards d'euros, sur le numéro de juillet 2013, les mêmes 500 plus grosses fortunes ont un patrimoine de 330 milliards d'euros, 59 milliards d'euros de plus en un an.

Le repos dominical est un repère collectif dans notre société, il permet de structurer le vivre ensemble et c'est pour nous un espace de liberté.

Il faut que la société sache s'arrêter un jour par semaine pour ne plus se consacrer exclusivement aux activités d'argent et pouvoir développer le sens de la famille, de la culture, des activités physiques et sportives, des loisirs et valeurs de l'esprit, et pourquoi pas culturelles. N'est ce pas la condition du véritable humanisme ?

Je sais que vous savez que la liberté a ses limites. Si vous voulez sauter par la fenêtre, vous avez le droit mais comme je suis à côté de vous si je n'interviens pas c'est de la « non assistance à personne en danger ». Et bien pour l'ouverture des magasins le dimanche, c'est pareil. J'estime que les gens n'ont pas toutes les données. Donc je fais en sorte de les informer, de les prévenir. Nous avons le devoir de vous prévenir de tous les mauvais coups.

C'est bien pour toutes ces raisons que nous voterons une nouvelle fois contre l'ouverture des magasins le dimanche.

Mme CALMET : Je ne vais pas prolonger outre mesure d'autant que M. HENO a fort brillamment expliqué toutes les bonnes raisons qu'il y a de ne pas vous suivre sur cette proposition.

Je reviendrai en quelques mots sur des éléments qui ont été évoqués et sur le contexte qui est aujourd'hui assez particulier puisque Castorama et son concurrent direct, Leroy Merlin, ont donc été récemment condamnés pour des pratiques illégales d'ouverture le dimanche.

Mais non contentes d'être hors la loi, ces enseignes persistent en bafouant les décisions de justice qui les touchent et revendiquent même tout à fait simplement de se placer dans l'illégalité.

On nous demande donc aujourd'hui, dans l'urgence et dans l'émotion entretenue autour de ce sujet, d'officialiser l'impunité de ces grands groupes qui organisent, de façon véritablement honteuse, une vaste campagne de communication. C'est en effet assez honteux de voir comment sont instrumentalisés aujourd'hui un certain nombre de salariés (M. HENO y a fait référence), convoqués par leur patron pour se rassembler devant les préfetures, affublés de pancartes manifestement produites par les services marketing de ces enseignes et parfaitement encadrés par les services de presse de ces mêmes enseignes. On est là en pleine manipulation.

Or ce soir on se retrouve face à une délibération qui nous propose, en tout et pour tout, de valider le recours à l'ouverture du dimanche de Castorama, avec l'indication « sous réserve de l'accord du personnel intéressé et de la consultation des organisme habilités ».

La belle affaire ! Ce sont les dispositifs légaux et il serait d'ailleurs temps que Castorama se rende compte que la loi existe et on est ravi d'apprendre qu'ils s'appêtent à la respecter en prévoyant l'accord du personnel intéressé. Jean-Pierre HENO a évoqué il y a un instant les conditions dans lesquelles l'accord est donné par les personnels concernés. S'agissant de la consultation des organismes habilités, la différence entre consultation et avis favorable ne vous aura pas échappé.

En fait, on nous propose, ni plus ni moins, d'effacer comme par enchantement la portée des condamnations qui pèsent sur ces enseignes en leur donnant à posteriori l'impunité qu'ils revendiquent en bafouant avec vigueur l'interdiction qui leur est faite.

Voilà le contexte mais la question est de savoir quelle portée entendons-nous donner à cette décision. Aujourd'hui, nous avons un rapport entre les mains qui n'a aucune motivation. On a le sentiment que vous nous transmettez purement et simplement la demande de Castorama à laquelle vous nous demandez purement et simplement de donner droit, mais sans un mot d'explication dans le rapport sur les motivations qui vous animent.

On a donc cherché une motivation et en tout cas un signal à cette proposition et on s'est demandé s'il y avait un signal à voir dans le fait que ce rapport n'était pas du tout proposé en commission des finances, de l'économie, des nouvelles technologies, etc., mais en commission de la démocratie locale, de la politique de la ville, de la citoyenneté, des droits de l'homme, de la coopération et de l'action humanitaire ... Vous remarquerez que c'est quand même relativement paradoxal.

En l'absence de motivation sur le fond, sur la portée de cette délibération, on en vient à essayer de devenir, d'imaginer quelles sont les raisons qui conduisent à vouloir accepter cette demande et là je reviens sur quelques éléments qui ont déjà été évoqués. On nous explique que le travail du dimanche serait créateur d'emplois et bon pour l'économie locale.

Or, de très nombreux articles et des études tout à fait sérieuses comme celles du Crédoc (qui ne peut pas être suspecté d'être une officine syndicale) démontrent aujourd'hui qu'en fait on ne créait pas d'emplois en ouvrant des magasins le dimanche, que l'on ne faisait que des déplacements d'effectifs. En fait, des gens qui travaillaient le reste de la semaine étaient amenés ainsi à combler les sureffectifs recherchés le dimanche mais qu'en aucun cas il ne s'agissait de création nette d'emploi.

On peut même penser qu'il y a un impact négatif sur la situation économique, en tout cas pour les enseignes concurrentes. Il suffit de voir les prises de position de

concurrents de moyennes surfaces et je pense notamment au PDG de Bricorama qui d'ailleurs est à l'origine du référé qui a touché Castorama et Leroy Merlin. Il explique qu'on le pousse à la faillite, n'étant pas en mesure d'assurer la concurrence qui lui est faite le dimanche.

Les moyennes surfaces et le commerce de proximité sont donc des victimes inévitables.

Les analyses économiques le montrent parfaitement : l'ouverture du dimanche provoque avant tout une distorsion de concurrence et des transferts de l'emploi de la semaine vers le dimanche où l'on généralise l'emploi étudiant et les temps partiels subis par la même occasion.

Le travail du dimanche serait une attente des consommateurs. Là aussi, Jean-Pierre HENO l'a parfaitement démontré. En fait, ce sont les mêmes consommateurs qui refuseraient, quand on leur demande, de travailler le dimanche. Là aussi, on n'est pas à un paradoxe près mais en effet on a un petit souci et on peut regretter que la municipalité n'ait pas choisi de se laisser guider par son projet autour de la notion de vivre ensemble dont il est beaucoup question, vivre ensemble qui d'ailleurs sans doute se rapporte à la thématique de la commission en question, c'est-à-dire que le vivre ensemble, la citoyenneté, le lien social passent par des temps de loisirs, des temps consacrés à sa famille, à ses amis, cela passe par du lien social et ce n'est pas nécessairement dans cette direction-là que nous allons avec ce genre de décision.

La question pour nous reste entière : pour quelles raisons véritablement ce soir devrions-nous accepter cette demande formulée par Castorama ? Je devrais plutôt dire « pour quelles bonnes raisons » au sens de l'intérêt général dont nous sommes dépositaires ici, pour quelles raisons légales, après tout, au sens du code du travail que vous citez dans le rapport ?

Les dérogations au repos dominical sont autorisées dans le cas où le repos dominical serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de l'établissement. En quoi est-ce le cas aujourd'hui de Castorama ? On se pose réellement la question.

A minima, nous vous proposons de ne pas accepter les injonctions des acteurs économiques qui revendiquent, comme ils le font aujourd'hui, de bafouer la loi et éventuellement, pour se donner un peu de temps et puisque le Premier ministre a confié une mission à Jean-Paul BAILLY pour faire très rapidement des propositions à ce sujet, sortons de la courte vue et des injonctions qui nous sont faites et attendons les conclusions du rapport BAILLY pour avoir un peu de visibilité, pour prendre un peu de hauteur sur ce sujet et reportons cette décision et ce débat au résultat de la mission BAILLY.

Telle est notre proposition.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. HEBBRECHT : Je vais être très bref, c'est juste pour répondre aux propos de M. HENO et à Mme CALMET. Effectivement, il est un peu paradoxal d'entendre parler d'illégalité de la part des Verts vis-à-vis de Castorama, Leroy Merlin, car si l'on se réfère à quelque chose qui est proche des Verts, à savoir Greenpeace, on ne peut pas dire qu'ils soient non plus des référents en matière de légalité quand ils envahissent, de façon totalement illégale, une centrale nucléaire, quand ils agressent des bateaux ... C'est autre chose.

M. PORCHERON : ... C'est assez médiocre ...

M. HEBBRECHT : Juste quelques minutes, je vais être très bref. Entendre M. HENO nous dire que les entreprises de Leroy Merlin ou de Castorama fournissent calicots, tee-shirts aux salariés, cela me fait doucement rire quand on voit comment la CGT et autres syndicats manipulent aussi bien les jeunes pour les fournir en ballons et autres matériels et accessoires pour défiler. J'avoue que l'on atteint le grotesque.

Par ailleurs, et pour conclure parce que je pense qu'il faut cesser l'hypocrisie, je voudrais savoir dans cette salle combien de personnes n'ont jamais été au centre commercial le soir jusqu'à 21 heures en profitant que ce soit ouvert pour faire leurs courses, combien d'entre nous n'ont jamais été à Castorama ou Leroy Merlin un dimanche acheter quelque chose ...

Monsieur le Maire, vous pouvez lever la main si vous le souhaitez mais je pense que dans cette salle ils ne seraient pas très nombreux, s'ils sont honnêtes, à n'y être jamais allés.

De plus, cela facilite la vie des étudiants, malgré que cela vous déplaise Mme CALMET, parce que cela leur permet de travailler le samedi et le dimanche. Beaucoup d'étudiants en ont besoin pour assurer leurs études. Pour les salariés, dans leur ensemble, ce n'est peut-être pas aussi évident mais ce travail du dimanche permet, ne l'oublions pas, une rémunération et un jour de congé supplémentaire. Pour certaines personnes, ce n'est pas négligeable, surtout pour les foyers monoparentaux.

Je pense donc qu'il faut arrêter cette hypocrisie et réglementer tout cela, sinon on entre dans un débat qui sera beaucoup plus compliqué, à savoir pourquoi l'ameublement est ouvert, pourquoi les jardineries sont ouvertes ? On n'en finira pas.

Pour conclure, il ne faut pas oublier que ces injonctions et assignations rapportent quand même quelques subsides aux syndicats qui sont bien contents de les percevoir et cela ne leur pose aucun problème de morale dans ces cas-là. Pour finir, la plus belle avenue du monde va finir par se retrouver dans le noir le soir pour les touristes étrangers et je pense que cela ne sera pas non plus une très belle image pour le devenir de la France.

Je m'arrête là-dessus. Nous voterons bien entendu pour ce projet, vous vous en doutez et là-dessus nous n'avons jamais dérogé à nos idées.

M. le Maire : Mes chers collègues, il y a deux ou trois mois, nous avons été amenés à débattre ici même d'une demande de dérogation pour Boulanger, et nous l'avons accordée, parce que nous sommes partis du constat que dans tout le secteur concerné en bordure de la Nationale 186, pour le moins que l'on puisse dire, c'était quand même un peu le « bazar » entre les magasins autorisés à ouvrir (et M. HEBBRECHT les a cités, tout ce qui touche à l'ameublement, jardinerie, ...), et ceux qui étaient à la marge de ces activités, tout en ayant des produits de ce type ...